



ARRÊTÉ N°03-31-2025

Le maire de la ville de RIBÉRAC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024,

Vu la délibération n° 77-2023 du conseil municipal en date du 23 août 2023, adoptant le plan d'aide à la pratique d'une activité sportive pour les jeunes ribéracois,

Vu le règlement municipal d'attribution d'une aide à la pratique d'une activité sportive pour les jeunes ribéracois,

Considérant que la Commune de Ribérac entend participer, à son niveau, à favoriser la pratique sportive notamment par les jeunes ribéracois,

Considérant que les dossiers déposés par les personnes ci-dessous désignées (demandeurs) ont été déclarés complets en date du 07/10/2025,

Considérant que les personnes ci-dessous désignées (bénéficiaires) remplissent tous les critères pour bénéficier de l'aide tels qu'énoncés dans le règlement intérieur,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une subvention municipale individuelle de 20 € est attribuée aux personnes suivantes :

Demandeur – NOM Prénom	Bénéficiaire – NOM Prénom
ARMANDIE LUDIVINE	MATHIEU ELEA - JUDO CLUB RIBERAC
BONNO CORALIE	BONNO HEIMITI - CAR HANDBALL
GILLMETT LAETITIA	DUCOURTIEUX NOLANNE - CAR HANDBALL
GODICHAUD LAETITIA	GODICHAUD TINO - CAR FOOTBALL
GODICHAUD LAETITIA	GODICHAUD TIMEO - CAR FOOTBALL
MARCELOT EMILIE	GOUAUD LOUIS - ECOLE DE RUGBY
MARCELOT EMILIE	GOUAUD JULES - ECOLE DE RUGBY
NOROZILY SANICO	NOROZILY AXEL - ECOLE DE RUGBY
SOULIER MARIE-CHRISTINE	LE FER LISE - CAR HANDBALL
TEILLOUT DELPHINE	CONNAN HUGO - TTCR
TEILLOUT DELPHINE	CONNAN PAUL - TTCR
ZEIMET CLEOPHEE	COPRUSTEAK ARIEL - CAR TENNIS

ARTICLE 2 : L'aide sera versée en une seule fois au demandeur, par virement bancaire, dans le délai de trois mois suivant la notification de l'accord à chaque demandeur.

ARTICLE 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de Ribérac ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Dordogne,
- Madame la trésorière de la commune de RIBÉRAC,
- Service financier de RIBÉRAC,

Fait à Ribérac, le 07/10/2025

Le maire,

Nicolas P

ATON
Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20251103-03-31-2025-DE
Date de réception préfecture : 03/11/2025

